

Création d'une servitude de passage chemin Lullin 13-15-17



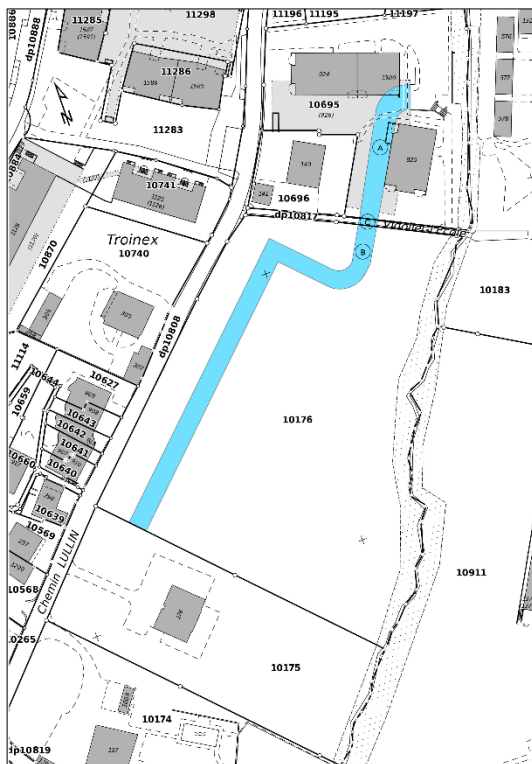
Liaison des deux parkings et mutualisation de la rampe ch. Lullin 13-15-17



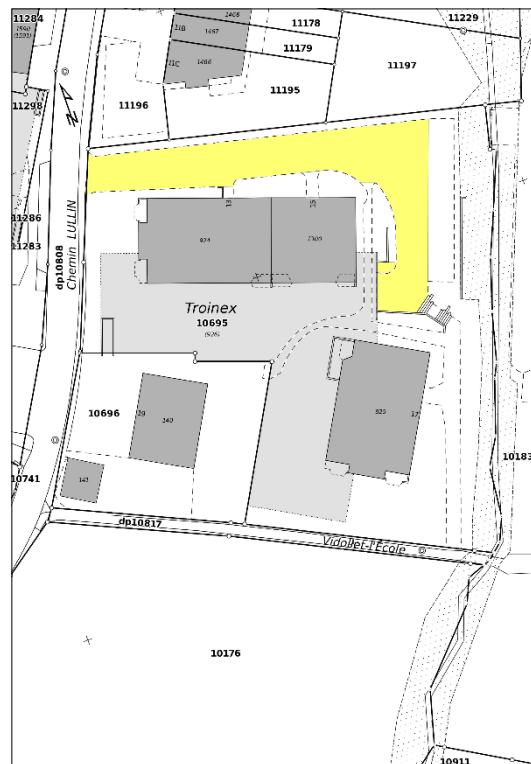
Comparatif des estimations du coût de réalisation

- du tunnel de liaison entre les deux parkings **485'000 chf**
 - d'une rampe de parking **490'000 chf**
- Le coût de ces deux ouvrages étant pratiquement le même, les promoteurs sont favorables à la réalisation du tunnel de liaison entre les deux parkings.

Assiette servitude de passage à pied et véhicule



Sous-sol



Rez-de-chaussée

Conditions financières de l'acte

- Les promoteurs versent une indemnité de **285'000 chf** à la Commune lors de la signature.
- Les promoteurs prennent en charge les frais relatifs à la réalisation du tunnel de liaison pour une valeur estimée à **485'000 chf**.
- En compensation du passage accordé sur la parcelle, les promoteurs prennent en charge les frais relatifs à la réalisation d'aménagements compensatoires visant à réduire le bruit et à valoriser l'accessibilité des piétons et des cyclistes aux bâtiments, à concurrence d'un montant maximum de **278'075 chf HT**.(soit environ 300'000 chf TTC en 2024) Comprenant les frais de **mise en conformité** du parking souterrain existant des immeubles ch. Lullin 13-15-17 (exemples : nouvelle porte de garage, éclairage de secours, équipements de contrôle d'accès au parking).
- Tous les frais d'**entretien** nécessaires à la pérennité et au bon maintien des surfaces et des installations relatives à l'assiette de la servitude seront répartis au prorata du nombre total de places de parking voitures et deux roues motorisées.

Aménagements compensatoires ch. Lullin 13-15-17

